

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Le gouvernement veut garder

ÉCHAUDÉS par la constance des données épidémiologiques et la lenteur de la vaccination, les pouvoirs publics se donnent le moyen de renforcer leur stratégie globale.

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Libreville

EN annonçant, hier, de nouveaux ajustements dans la santé et les transports, entre autres, le gouvernement semble décidé à garder la main dans la lutte contre le coronavirus. En somme, il n'est pas question que la pandémie et des citoyens récalcitrants à la vaccination lui dictent sa conduite sanitaire. Mais au regard du récent contexte lié à la Covid-19, il était difficile qu'il en soit autrement. Au 24 octobre, la situation épidémiologique n'est pas reluisante. On dénombre 114 personnes hospitalisées dont 24 en réanimation pour détresse respiratoire, 257 nouvelles guérisons et 06 nouveaux décès dont 5 à Libreville et 1 à Makokou. Pour 6 101 cas actifs (c'est-à-dire toute personne, symptomatique ou non, avec un résultat biologique confirmant l'infection par le SARS-CoV-2, Ndlr). Le tableau de la vaccination n'est pas plus idyllique. Selon le Copil, au total, à ce jour, 130 050 volontaires se sont présentés dans les différents sites. Et 125 912 (97 %) personnes éligibles ont été vaccinées. Par ailleurs, 97 396 volontaires au total ont reçu leur 2e dose de vaccin. Par rapport à la cible prévue de 50 % de la population totale vaccinée, le taux de couverture vaccinale complète est de 9,59 %, celui de la première dose est de 12,40 %.

Alors face à tous ces points, le gouvernement s'adapte. Les seuls éléments qui mettent en exergue un éventuel allègement sont les rotations hebdomadaires des compagnies aériennes qui passent de deux à cinq, et les restaurants et snack-bars qui pourront rester ouverts au-delà du couvre-feu. À condition que tous leurs personnels soient vaccinés. Et forcément leurs clients. Il semble que les cris de douleur des tenanciers ont été entendus. Pour rappel, en avril dernier notamment, les tenanciers des bars et snack-bars du Gabon, regroupés au sein d'une associa-

tion, étaient montés au créneau, pour demander au gouvernement une marge de travail afin d'éviter une crise sociale et financière. Une situation qui n'est pas loin de remémorer celle du secteur aéronautique.

Pour le reste des mesures présentées hier, le gouvernement n'a pas fait dans la dentelle et a resserré quelques boulons. Ainsi, à compter du 15 décembre prochain, les mesures ci-après entrent en vigueur :

- Fin de la gratuité des tests PCR : 20 000 francs pour le test PCR normal et 50 000 francs pour le VIP.

- Durée de la validité du test : 14 jours sur le territoire national et 3 jours pour les voyageurs internationaux.

Le gouvernement précise enfin : l'obligation de présentation du test PCR ou de l'attestation de vaccination pour l'accès aux lieux publics, notamment les administrations, les entreprises, les restaurants, snack-bars.

- exemption de couvre-feu pour les entreprises dont tous les agents sont vaccinés (restaurants, snack-bars).

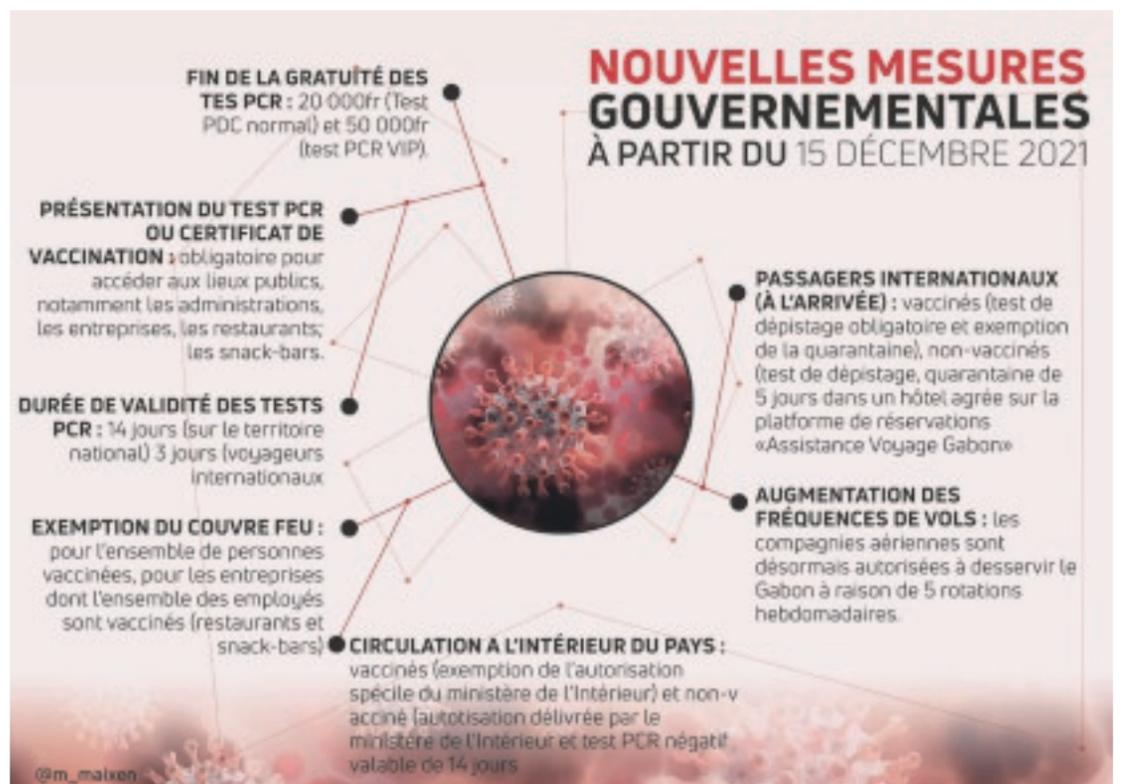
- reconduction de l'exemption du couvre-feu pour les personnes vaccinées.

Avec tous ces points, les pouvoirs publics donnent l'impression de vouloir imposer tout doucement l'idée d'une vaccination à laquelle personne ne pourra échapper. Ce qui n'est guère surprenant au regard de la stratégie adoptée depuis plusieurs semaines. Pendant longtemps, le discours officiel faisait comprendre que la vaccination n'était pas obligatoire mais fortement recommandée. Contre la Covid-19, elle est le moyen le plus sûr de lutter contre le virus. Puis, des ministères auraient commencé à évoquer l'idée selon laquelle toute mission de travail, à l'intérieur du pays, est désormais conditionnée à la présentation du carnet de vaccination à la Covid-19.

Maintenant que les nouvelles mesures sont connues, la suite est attendue.



Les nouvelles mesures gouvernementales annoncées hier en présence du ministre d'État à l'Intérieur Pascal Houagni Ambourou (Tourisme).



la main



...r, Lambert Noël Matha, des ministres Guy Patrick Obiang Ndong (Santé), Brice Paillat (Transports) et

Vaccination "obligatoire" ?

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Même si le gouvernement clame haut et fort que la vaccination contre la Covid-19 n'est pas obligatoire au Gabon, les faits tendent à prouver le contraire.

En atteste, les nouvelles mesures de riposte contre la pandémie mondiale (lire ci-contre).

Face, en effet, à cette troisième vague, l'équipe de Rose Christiane Ossouka Raponda a décidé de sortir l'artillerie lourde. "Aux grands maux, les grands remèdes", comme

l'indique la célèbre maxime. Pour en finir avec le "tueur invisible", le gouvernement a désormais choisi de miser sur la vaccination massive. C'est du moins ce qui ressort des nouvelles mesures sanitaires. Des mesures qui vont un peu plus asphyxier les finances de la population, particulièrement celle non-vaccinée, dès leur application.

C'est du moins ce qui ressort des nouvelles mesures sanitaires. Des mesures qui vont un peu plus asphyxier les finances de la population, particulièrement celle non-vaccinée, dès leur application.

application. L'augmentation du prix des tests PCR en constitue la parfaite illustration... S'il est vrai que la vaccination empêche de contracter les formes graves du Covid-19, et qu'elle n'est pas l'apanage du Gabon, le paradoxe entretenu, laisse tout de même pantois.

Point besoin d'être un érudit pour comprendre que la vaccination est bel et bien devenue obligatoire sous nos cieux. Il ne fait l'ombre d'aucun doute que la stratégie de communication inhérente à la lutte contre la Covid-19 de l'heure, doit impérativement être revue. Pourquoi continuer de biaiser sur le sujet ? Ne faut-il pas faire preuve de plus de pédagogie, pour atteindre l'objectif de vaccination escompté par le président de la République (Ndlr: 50 % de la population) ? N'est-il pas temps de rendre officiellement obligatoire la vaccination. Cela aura au moins le mérite de mettre un terme aux polémiques et autres débats découlant de ce sujet sensible. Une chose est certaine, l'actuelle stratégie de communication semble être contre-productive, au regard du faible engouement de la population à adhérer à la vaccination.

Des mesures et des limites

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

DES nouvelles mesures restrictives sont prises par le gouvernement gabonais pour faire face à la 3e vague de l'épidémie à coronavirus, particulièrement plus meurtrière que les deux précédentes. Celles-ci viennent renforcer les mesures sanitaires prises auparavant et revitaliser la politique de relance de l'économie gabonaise.

Les membres du gouvernement ont, entre autres, annoncé, hier, l'augmentation des fréquences des vols des compagnies commerciales aériennes desservant

notre pays au nombre de 5 rotations hebdomadaires (au lieu de 2 précédemment), l'exemption de la quarantaine pour les passagers vaccinés, la présentation d'un test PCR et une quarantaine obligatoire d'une durée de 5 jours dans un établissement hôtelier agréé pour les non-vaccinés, et l'exemption du couvre-feu pour les entreprises dont tous les employés sont vaccinés.

Ces mesures sont prises au moment où notre pays connaît une flambée épidémique. On y voit alors une volonté du gouvernement de faire régresser la courbe évolutive de la maladie en incitant les populations à se faire vacciner. Derrière ces

décisions, les plus hautes autorités souhaitent également alléger certaines restrictions qui, malheureusement, impactent négativement l'activité économique. C'est le cas notamment des administrations, entreprises, restaurants et commerces dont les activités tournent au ralenti depuis presque deux ans.

Dans l'ensemble, ces nouvelles mesures paraissent encourageantes.

Toutefois, des réserves demeurent, notamment sur l'augmentation des vols aériens. Augmenter les fréquences aériennes entraîne de facto une surpopulation au niveau de l'aéroport et même dans les structures hôte-

Photo: SNN/L'Union



lières. Ainsi, se demande-t-on si les contrôles aériens seront appliqués avec rigueur ? Aussi, les capacités hôtelières seront-elles suffisantes pour accueillir en quarantaine tout ce flux de voyageurs ?

Sur un tout autre plan, quid de la vérification des tests PCR et

des attestations de vaccination dans les lieux publics ? Le coût du test PCR (20000 F) qui, même en étant vacciné peut s'avérer indispensable, est-il à la portée de toutes les bourses ? Autant d'interrogations qui devraient amener le gouvernement à mieux expliquer sa nouvelle stratégie.